



REGLEMENT INTERIEUR DE NEW WEST 85 LINE DANCE

ARTICLE 1 : Adhésion à l'association

L'admission d'un membre est subordonnée au versement de la cotisation et ayant un dossier d'inscription complet : Fiche d'inscription - Droit à l'image et attestation sur l'honneur d'aptitude physique.

Chaque membre de par son adhésion, prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués sur demande à son entrée dans l'Association, ainsi que le règlement intérieur présent. Ceux-ci sont modifiables sur demande ou observation du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 : Période d'essai

Pour les débutants les 2 premiers cours sont des cours d'essai gratuits

ARTICLE 3 : Règlement des cours

Après les cours d'essai l'adhérent devra remplir le dossier d'inscription et régler la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation et des cours sera réglé à la trésorière dès l'inscription par chèque de préférence. Il pourra être effectué en une, deux ou trois fois (Les chèques seront demandés en septembre et encaissés en septembre, octobre et novembre)

Il est révisable chaque année sur proposition du Conseil d'Administration.

Toute activité commencée est due dans son intégralité. En cas d'absence aux cours, de démission, de départ volontaire ou radiation **aucun remboursement ne sera effectué.**

Sur simple demande de l'adhérent l'association peut fournir un justificatif de paiement de la cotisation pour le remboursement de toute ou partie de celle-ci par le CE de votre entreprise par exemple.

Si l'inscription est réalisée en cours d'année le tarif sera établie au prorata du nombre de cours restants toutefois l'adhésion reste entièrement due.

ARTICLE 4 : Tenue

Pour les cours une tenue adéquate est exigée en particulier au niveau des chaussures qui devront être adaptées à la pratique de la danse (pas de tongs ou talons aiguilles).

ARTICLE 5 : Les locaux

Les adhérents doivent respecter les locaux mis à la disposition par la mairie. Ils sont tenus de les laisser propres et en bon état. Toute dégradation sera facturée.

ARTICLE 6 : Convivialité

Afin que tout le monde se sente bien dans l'association il est indispensable de respecter les règles essentielles de cordialité : respect de chacun, politesse et courtoisie envers les autres membres et le conseil d'administration et l'animatrice. Tout manquement à cet esprit pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du conseil d'administration. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée pour tout adhérent perturbant la vie de l'association et de ses activités ou nuire à l'image de l'association.

ARTICLE 7 : Soirées, démonstrations et évènements

Ces soirées permettent de réunir tous les adhérents pour un moment de partage autour de la danse et d'un buffet. Chaque adhérent apporte une collation salée ou sucrée.

Les démonstrations sont ouvertes à tous les adhérents volontaires quel que soit leur niveau, sous réserve de porter la tenue de l'association (haut avec logo, chapeau). Un prêt de tenue peut s'envisager entre adhérents.

Pour le bal annuel, **chaque adhérent s'engage à participer bénévolement aux activités** : un planning est proposé pour la tenue des différents « postes » sur lequel chacun se positionne (préparation de la salle, décoration, préparation petite restauration, caisse des entrées, des tickets (banque) bar et service, rangement et entretien des locaux). En cas d'un nombre trop important à un poste, le conseil d'administration avisera.

Les engagements de présence sur les autres manifestations doivent être respectés pour la bonne gestion de l'évènement, sauf en cas de motif impérieux (maladie, etc...) et seront définitifs et fermes. C'est-à-dire qu'un groupe est constitué et ne saurait être modifié.

ARTICLE 8 : Déroulement des cours

Les cours sont dispensés par une animatrice choisie par l'association. Elle est responsable de l'organisation des cours : contenu, manière de les enseigner avec toutes ses connaissances, ses compétences et sa pédagogie.

Les horaires seront respectés. Si vous arrivez en avance ou en retard vous vous placerez discrètement afin de ne pas gêner les autres danseurs.

En cas de difficultés,

« tu t'adresseras à l'animatrice et tu ne te substitueras pas à elle »

« tu éviteras de trop bavarder pendant les cours mais ton rire et ta joie tu manifesteras »

En cas d'absence de l'animatrice les cours seront reportés pendant les vacances scolaires et les dates vont être communiquées.

Un calendrier est établi en début d'année et vous sera transmis après l'inscription par mail.

ARTICLE 9 : Responsabilité

L'association n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir hors des locaux ou en dehors des horaires des cours.

L'association n'est pas responsable des vols ou disparition qui pourraient avoir lieu pendant les cours. Chaque adhérent doit veiller à la protection de son matériel.

Aucun spectateur n'est autorisé pendant les cours sauf accord d'un des membres du conseil d'administration.

ARTICLE 10 : Droit à l'image

Les adhérents autorisent les responsables de l'association à prendre et utiliser les photographies et vidéos où ils figurent pour illustrer des articles : journal, site de l'association, blog etc.... Une autorisation est signée en même temps que la fiche d'inscription

ARTICLE 11 : Communication

Merci d'être attentif à vos mails et de répondre systématiquement à ceux-ci en dehors de l'envoi des danses, de façon claire et explicite.

Sans réponse de votre part nous considérons que vous n'êtes pas intéressé.

ARTICLE 12 : Modification du règlement intérieur

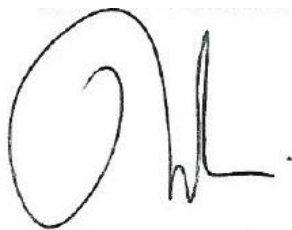
Le règlement de l'association est établi par le conseil d'administration.

Il peut être modifié par lui à tout moment sur proposition d'un des membres de ce conseil d'administration.

Fait à Les Sables d'Olonne

Le 01/07/2025

La Présidente
Isabelle MILESI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small dot.

la Trésorière/Secrétaire
Chantal CASTAING

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' with a horizontal line through it and a small dot at the end.